



Pôle	Res
Auteur	Cat
Rapporteur	Gérald Giraud
Date du conseil	04/02/2026
Nombre d'annexes	0

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026



Publié le :

ID : 038-213804222-20260204-AG_DEL2026_006-DE

Délibération du Conseil Municipal N°2026-006

Séance du 04/02/2026

Le quatre février deux-mille-vingt-six, le Conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le vingt-neuf janvier deux-mille-vingt-six, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, Maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	22
- Votants :	25

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Frédéric Cuchet, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret.

Excusés : Mathieu Kuntz.

Ont donné pouvoir : Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Gilles Duvert à Didier Bouvard, Françoise Berthoud à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Michel Deridder, Bruno Jacovella à Jean-Charles Congard.

Secrétaire de séance : Peggy Briand.

Objet : Budget principal commune – Budget primitif 2026

Élu rapporteur : Gérald Giraud

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-106 adoptée lors de la séance du 17/12/2025 et portant sur le débat d'orientation budgétaire et la présentation du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant que le budget primitif 2026 s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 17/12/2025 ;

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Considérant qu'une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP). Pour mémoire :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Considérant que l'affectation des résultats se fera au moment du vote du Budget Supplémentaire ;

Considérant que le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prep	RAR 2025	Total BP 2026
011	Charges à caractère général	2 723 796,71	2 226 957,95	88 183,14	2 315 141,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 304 762,06	5 076 714,32	0,00	5 076 714,32
014	Atténuations de produits	210 000,00	397 952,00	0,00	397 952,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 219 986,17	422 328,41	0,00	422 328,41
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 320 266,79	782 273,82	0,00	782 273,82
65	Autres charges de gestion courante	2 141 382,50	865 126,22	0,00	865 126,22
66	Charges financières	115 399,40	129 153,32	0,00	129 153,32
67	Charges spécifiques	6 000,00	4 800,00	0,00	4 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	520 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses		14 561 593,63	9 905 306,04	88 183,14	9 993 489,18
	Contrôle	ok	ok	ok	ok
FONCTIONNEMENT					
Recettes		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prep	RAR 2025	Total BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 092 598,06	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	167 748,00	90 000,00	0,00	90 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	161 588,00	6 265,97	0,00	6 265,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 087 849,67	834 178,60	0,00	834 178,60
73	Impôts et taxes	686 631,00	226 085,00	0,00	226 085,00
731	Fiscalité locale	7 594 195,79	7 793 833,12	0,00	7 793 833,12
74	Dotations et participations	1 040 544,31	476 135,09	0,00	476 135,09
75	Autres produits de gestion courante	621 855,00	566 791,40	0,00	566 791,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	198 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	200,00	0,00	200,00
Total Recettes		14 651 009,83	9 993 489,18	0,00	9 993 489,18
	Contrôle	ok	ok	ok	ok
Résultat de fonctionnement					0,00

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
001	Solde exécution invest. reporté	1 635 104,98	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre secti	161 588,00	6 265,97	0,00	6 265,97
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	55 277,00 €	55 277,00
16	Emprunts et dettes assimilées	561 548,00	610 184,06		610 184,06
20	Immobilisations incorporelles	112 885,40	151 194,64	16 003,37 €	167 198,01
204	Subventions d'équipement versées	64 043,75	58 583,00	14 021,00 €	72 604,00
21	Immobilisations corporelles	2 586 913,92	1 246 722,59	1 297 221,82 €	2 543 944,41
23	Immobilisations en cours	219 919,40	20 000,00	26 471,20 €	46 471,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses		5 342 003,45	2 092 950,26	1 408 994,39	3 501 944,65
Contrôle		ok	ok	ok	ok

INVESTISSEMENT

Recettes		Pour mémoire			
Chapitre		BP n-1 2025	BP 2026 prepa	RAR 2025	Total BP 2026
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn	1 219 986,17	422 328,41	0,00	422 328,41
024	Produits des cessions d'immobilise	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre secti	1 320 266,79	782 273,82	0,00	782 273,82
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 965 755,36	600 000,00	0,00	600 000,00
13	Subventions d'investissement	217 305,00	0,00	1 085 758 €	1 085 758,36
16	Emprunts et dettes assimilées	562 500,00	611 584,06	0,00	611 584,06
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes		5 285 813,32	2 416 186,29	1 085 758,36	3 501 944,65
Contrôle		ok	ok	ok	ok

Résultat de INVESTISSEMENT**0,00**

Après avoir entendu l'exposé de Gérald Giraud,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre, 2 abstentions),**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026 de la COMMUNE, tel que présenté ci-dessus.**MANDATE** le Maire et la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Publiée le : 06/02/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 06/02/2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).



Fait et délibéré en séance le 04/02/2026

LE MAIRE
Gérald GIRAUD

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 038-213804222-20260204-AG_DEL2026_006-DE

